



15/16

Montricher, le 4 janvier 2015

Conseil communal
de
1147 MONTRICHER

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DE MONTRICHER
du 11 décembre 2014**

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la séance à 20h15.

1. Appel

27 conseillères et conseillers répondent à l'appel, Mme Manuela Failletaz et MM. Hervé Buffet, Julien Buffet, Patrick Dind, Sylvain Freymond, Jean-Pierre Magnin et François Morel étant excusés, et M. Lukas Aebi absent. La Municipalité est au complet.

Il souhaite à tous la bienvenue et il salue la présence de Mme Séverine Dehais, boursière et de M. Arnold Grandjean représentant la presse.

Il modifie l'ordre du jour en ajoutant le point :

4b. Rapport annuel de la Commission de Gestion.

L'ordre du jour ainsi modifié est accepté par un vote à main levée à l'unanimité.

Selon l'article 81 du règlement du Conseil communal, la Municipalité a retiré son préavis no 05/14 "Collège - pose d'un ascenseur extérieur". Il passe la parole à M. le Syndic Didier Amez-Droz pour les explications.

M. Amez-Droz dit qu'il s'agit d'un ascenseur pour le collège qui devait desservir l'étage ainsi que la salle des sociétés en haut. Dans un premier temps, la Municipalité avait pensé à mettre en place un accès aux classes pour les enfants à mobilité réduite, puis cela a dévié sur un ascenseur pour accéder aussi à la salle des sociétés. La présentation de cet ascenseur posé à l'extérieur du collège n'était vraiment pas esthétique. La commission nommée pour ce préavis est favorable à l'installation d'un ascenseur, mais pas sous cette forme. La Municipalité va donc revenir prochainement avec 2 propositions, avec un coût différent. Les travaux ne se feront de toute façon pas avant les vacances scolaires de l'été 2015.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014

M. Olivier Bédard apporte la précision suivante à son intervention, page 6, dernier paragraphe : "Les conseillers et conseillères peuvent ainsi mettre en évidence leurs compétences".

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par un vote à main levée.

3. Budget de la caisse communale pour 2014 - rapport de la Commission des Finances

M. Didier Amez-Droz présente un tableau qui montre que pour établir le budget, ils sont tenus par des charges fixes impossibles à modifier, qui comprennent notamment la péréquation. Elles représentent pour 2015 Fr. 5'400'000.-, sur un total de Fr. 7'714'000.-.

Il reste donc Fr. 2'200'000.- de charges maîtrisables, soit 29 %, avec lesquelles la Municipalité peut travailler le budget.

M. Fabrice Vanolli, rapporteur de la Commission des Finances lit son rapport. La Commission à l'unanimité propose d'accepter le budget 2015 tel que présenté.

Le Président reprend le budget page après page.

M. Caroly Schopfer fait les interventions suivantes :

150.351 "Participation Ecole de Musique" : la participation est de Fr. 7.50 par habitant, et avant c'était Fr. 1.-/habitant. Qui décide cela?

M. Didier Amez-Droz répond que cela fait partie des charges fixes, et c'est le canton qui communique combien il faut payer par habitant.

Mme Séverine Dehais précise qu'en 2014 le montant était de Fr. 6.50 par habitant.

320.3140 "Entretien des chemins forestiers" : le chemin de Rizel étant déjà fait pour une partie, il demande à quoi correspond ce montant?

M. Pierre-Yves Morel explique que c'est la suite du chemin. Le haut est fait, mais la facture n'est pas encore arrivée. Elle devrait arriver ces prochains jours et être payée d'ici la fin de l'année. Le devis total était de Fr. 360'000.- et il a été réparti sur deux ans.

3553.314 "Garage sous le préau, entretien" : pourquoi n'y a-t-il plus de charges sur ce compte?

Mme Séverine Dehais répond que les charges sont imputées sur la maison des régents.

570.351 "Participation à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants" : combien d'enfants de Montricher sont concernés par ce poste?

M. Didier Amez-Droz répond qu'il s'agit à nouveau d'une charge fixe. Au départ le montant était de Fr. 80.- par habitant et actuellement il est de Fr. 103.-.

Avant d'intégrer ce système, la possibilité d'ouvrir sa propre structure avait été envisagée, mais cela impliquait l'engagement d'une coordinatrice, avec un salaire de Fr.55'000.-, en plus des employées qualifiées. Le coût total est donc également très élevé. De plus, les parents qui désirent mettre leur enfant dans une autre garderie faisant partie de l'AJERCO ne pourraient pas le faire, si nous n'en faisons pas partie.

Mme Sylvette Lambercy précise que l'année passée, deux enfants de Montricher ont profité de cette structure. A chaque nouvelle garderie ouverte, le coût augmente de Fr.15.- par habitant. Depuis 3 ans, un certain montant nous est rétrocédé. Et pour l'instant aucune nouvelle garderie n'est en projet. La "Participation à la Fondation pour l'accueil de jour des enfants" concerne l'accueil préscolaire. Les mamans de jour font partie de l'accueil parascolaire (enfants scolarisés) et ne sont pas concernées par ce système.

82.4112 "Indemnité communale liée à l'usage du sol" : M. Schopfer demande pourquoi cette rétrocession de la Romande Energie de Fr. 32'000.- n'est pas utilisée dans le même compte que les "aides pour les énergies renouvelables, développement durable"?

Mme Dehais explique que le montant de la rétrocession est basculé dans un fonds de réserve, pour pouvoir redistribuer cette somme sous forme de subvention et aide. Et selon le plan comptable cantonal, il n'est pas possible de regrouper ces deux comptes 82 et 84. Lors du bouclage des comptes, la différence apparaîtra plus clairement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Résultat du vote : bulletins délivrés : 27, bulletins rentrés : 27, bulletin nul : 0, bulletin blanc: 0. Bulletins valables : 27.

Le budget de la caisse communale 2015, avec un bénéfice estimé de Fr. 17'890.-, ainsi que le rapport de la Commission des Finances sont acceptés par 26 OUI et 1 NON.

4. Préavis municipal no 04/14 : Adaptation du règlement du Conseil Communal

M. Pierre-Yves Morel dit que le dernier règlement de police date de 1947. Il précise que jusqu'à aujourd'hui, il est strictement interdit de laisser stationner des bovins ou des chevaux sur la place publique plus d'une heure en hiver, les animaux pouvant être mis en fourrière aux frais du propriétaire. Il est également interdit de circuler sur la voie publique à vélo ou à moto avec une faux dont le manche n'est pas replié. Et selon l'article 21, il est interdit d'établir des glissoirs ou des pistes de luges. Bien des personnes présentent ce soir ont été en infraction, en se lugeant en bas la Vy-Neuve notamment. Il était donc temps de le dépoussiérer. Quelques articles ont été supprimés et la plupart des articles sont repris du règlement type du canton. Des recherches ont également été faites auprès des communes qui comptent le même nombre d'habitants que Montricher.

Mme Jocelyne Penel lit le rapport de la Commission, M. Patrick Dind rapporteur étant excusé. La Commission propose à l'unanimité d'accepter le nouveau règlement de police tel que présenté.

M. John Desmeules, concernant **l'article 19**, demande s'il ne serait pas possible d'ôter la mention "aux champs", qui est trop vague? Cela éviterait des problèmes futurs, notamment le passage sur la route pour aller au champ, ou dans un pâturage qui se situerait en zone villa par exemple.

M. Pierre-Yves Morel répond que le règlement va être renvoyé au département avec la suppression des mots "aux champs".

M. Didier Amez-Droz précise qu'il n'y a pas beaucoup de troupeaux qui circulent sur la route de nos jours. Les bêtes transhument en char à bétail entre deux parcelles et elles sont donc au champ.

M. Pierre-André Blanchard appuie la proposition de M. John Desmeules et estime que cela ne laissera ainsi aucune possibilité d'entrer en matière concernant les cloches.

M. Philippe Gurtner demande s'il ne serait pas possible de changer l'article et dire que c'est obligatoire?

M. Pierre-Yves Morel répond qu'il n'est pas possible de rendre quelque chose obligatoire alors que jusqu'à ce jour cela ne l'était pas.

M. Olivier Bédard constate que rien n'est mentionné au sujet des cloches de l'Eglise dans le règlement? Est-ce qu'un citoyen pourrait faire interdire de sonner les cloches?

M. Pierre-Yves Morel explique qu'il y a une jurisprudence qui existe pour un tel cas, et que pour les églises, il n'est pas possible de revenir en arrière, ceci est un droit acquis.

M. Blaise Arlaud précise qu'il y a la possibilité de demander la baisse du volume sonore des cloches.

M. John Desmeules relève une incohérence au niveau de la numérotation des chapitres et des articles.

M. Pierre-Yves Morel répond que cela a déjà été corrigé.

M. John Desmeules, concernant l'article 106, dit que le Grand Conseil est en train de plancher sur les horaires d'ouverture et qu'au niveau cantonal l'heure de fermeture les samedis et veilles de jours de repos publics c'est 18h. Dans le règlement communal, c'est 17h. Est-ce qu'il ne vaudrait pas mieux attendre la décision du Canton, afin de ne pas être plus restrictif.

M. Pierre-Yves Morel va se renseigner auprès du Canton pour modifier cet article en s'alignant sur les mêmes horaires qu'eux.

M. John Desmeules, pour l'article 108, demande si l'article peut être modifié comme suit: "Le colportage est interdit en dehors des heures d'ouverture des magasins et soumis à l'autorisation délivrée par la Municipalité". Cela éviterait que des personnes viennent au milieu du village vendre les mêmes produits que les artisans locaux.

M. Philippe Gurtner demande la confirmation que dans ces règlements, la commune peut être plus restrictive que le Canton, mais pas plus permissive?

M. Pierre-Yves Morel répond que c'est exact.

Au vu des articles du règlement de police no 19, 106 et 108 à modifier, le préavis ne va pas être voté ce soir. La Municipalité fera un nouveau préavis.

4b. Rapport annuel de la Commission de Gestion

M. Christophe Buffet lit le rapport de la Commission de Gestion, qui explique précisément tous les travaux effectués tant au niveau de la forêt, des routes et des bâtiments durant l'année 2014. La Commission remercie Mme et MM. les municipaux Sylvette Lambercy, Didier Amez-Droz, Maurice Agassis, Cédric Beaud et Pierre-Yves Morel, ainsi que M. Pierre Peytregnet garde forestier pour leur disponibilité et toutes les informations fournies.

5. Communication de la Municipalité

Mme Sylvette Lambercy : un contrôle général de l'abattoir a été effectué récemment, et ils vont recevoir l'autorisation pour en continuer l'utilisation.

Pour la location du stand, elle est augmentée à Fr. 120.- (ex Fr. 100.-) et Fr. 20.- seront reversés à la société de tir pour la location de la vaisselle. Pour toutes les sociétés locales, la location du stand sera gratuite.

Les immeubles locatifs du Champet s'appelleront "Résidence des Noyers A et B". Les peintures en façade sont terminées. L'étanchéité du dessus des parkings souterrains (celui qui est sous les 3 immeubles et celui de la commune) est faite aujourd'hui. Les plâtres et peintures des appartements sont terminés, ainsi que les plafonds des appartements du haut sont lamés en bois. Ils sont actuellement en train de commencer les salles de bains et les carrelages, et ensuite les sols. Il restera les aménagements extérieurs, l'aménagement des parkings et l'installation de la chaufferie. Tout devrait être terminé pour fin avril 2015.

M. Cédric Beaud : il rappelle que Montricher va être rattaché au groupement scolaire d'Apples (ASIABE). Les intégrations vont prendre du temps. Les élèves qui sont en secondaire, vont terminer leur scolarité à La Sarraz.

L'ASIABE est venue visiter nos bâtiments, collège, salle de gym et PPLS. Ils espèrent pouvoir intégrer le primaire dès la rentrée 2015. Nous serons donc un certain temps sur deux établissements, ce qui engendrera des frais supplémentaires.

Concernant la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), ils ont rendu le bilan des zones à bâtir au 31 octobre 2014. C'est une photographie actuelle de l'état des lieux de ces zones et selon le plan directeur cantonal, il ne faudrait pas avoir une croissance démographique de plus de 15 % à partir de fin 2008, jusqu'en 2014. Le problème est que ce chiffre est déjà largement dépassé. En 2008, Montricher comptait 780 habitants et maintenant il y en a 940. Comme beaucoup d'autres communes, ils ne sont pas d'accord avec ce mode de calcul. Ils ont fait une demande écrite au Canton pour que le calcul se fasse à partir des chiffres de 2014.

Il présente ses bons vœux à tous.

M. Pierre-Yves Morel : il rappelle que les sapins de Noël seront distribués le 20 décembre dès 9h à la moutonnerie, avec la soupe et les marrons. Tout le monde est convié.

Il présente également ses bons vœux aux conseillers, ainsi qu'à leur famille, pour la nouvelle année.

M. Maurice Agassis : concernant la déchetterie, il n'y a pas besoin d'assainir le terrain des deux dernières décharges. En conséquence, l'étude de rénovation de la déchetterie se poursuit et un préavis sera prochainement présenté au Conseil.

Lors des différents essais de pompage au puit du Gouverneur, et afin de pouvoir réhabiliter ce dernier, ils ont dû nettoyer le tuyau d'aspiration d'une des pompes qui avait beaucoup de corrosion à l'intérieur. Cela provoquait des chutes de déchets qui causaient une mauvaise fermeture de la conduite, qui se vidait et empêchait la mise en route automatique des pompes.

Il souhaite à tous les meilleurs vœux pour les Fêtes de fin d'année, ainsi que pour 2015.

M. Didier Amez-Droz : il remercie le Conseil pour l'approbation du budget 2015.

Les dates des prochains conseils : 19 mars, 18 juin, 10 septembre et le samedi 12 décembre 2015 à midi, suivi d'un repas.

Concernant les passages à niveau du MBC, ils sont désormais munis d'une barrière avec un cadenas, et les agriculteurs pourront aller chercher la clé à Bière s'ils désirent accéder à leurs champs. Les choses se sont précipitées car tout devait être sécurisé au 31 décembre 2014. La Commune ainsi que les divers propriétaires concernés ont reçu un courrier et vont rencontrer en janvier la Direction du MBC afin de trouver de meilleures solutions. Pour le passage au Chemin des Planches, en direction de Villars-Bozon, le train va ralentir et siffler, pour l'instant, car cela pourrait causer des retards sur l'horaire.

Pour les actions de la SAPJV, sur les 4158 actions reprises par la Commune, 1549 ont été vendues et environ 200 devraient encore être vendues d'ici le printemps. Pour la suite, ils vont voir l'évolution de la SAPJV, pour savoir ce qu'ils vont faire avec le solde de ces actions.

La secrétaire municipale, Madame Bernadette Golaz fête cette année ses 40 ans d'activité. Elle avait commencé le 1^{er} mai 1974.

Mme Huguette David et M. Bernard Perrin vont préparer une monographie sur la commune. Ils le font bénévolement et après cela nous aurons un livre conséquent sur l'histoire de Montricher.

MontriBus : il remercie encore la Maison de l'écriture pour sa participation. Toutes les courses du MBC ne seront pas garanties, mais les horaires vont être adaptés. Deux dames s'étaient annoncées pour conduire le minibus, puis se sont retirées au vu de la disponibilité demandée de 4 heures par jour. Une annonce a été mise sur le site internet, ainsi qu'au pilier public. L'exploitation du nouveau bus devrait débuter en février, dès la livraison du véhicule.

ASISEVV : la décision de Mme Anne-Catherine Lyon sera respectée et Montricher partira sur Apples, mais pour dissoudre l'ASISEVV, il faudra l'accord de 12 communes sur les 13 qui la composent. Dans le cadre des Fr. 1'100'000.- déjà engagés dans le projet du futur collège de La Sarraz, il y aura un montant à déboursier par chaque commune, calculé en fonction de ratios (coût par élève et nombre d'habitants) et pour Montricher cela représenterait un montant de Fr. 140'000.-. Certaines communes du haut pourraient avoir des difficultés à faire passer le montant auprès de leur Conseil Communal. Par ailleurs, il y a encore le bâtiment des Guébettes, qui est propriété de l'Asisevv. Le dossier pourrait traîner encore quelques années.

Il y a actuellement deux plateformes qui travaillent sur le dossier en parallèle, une qui s'occupe de la partie financière et l'autre de l'aspect scolaire, avec la prochaine rentrée notamment.

Par ailleurs, il y aura quelques temps un doublon de coût des élèves, à savoir une participation à l'Asisevv avec un coût par habitant et un coût par élève à payer à l'Asiabe.

Chalet de Yens : M. Amez-Droz et M. le Syndic de Mont-la-Ville vont recevoir M. Leuba au mois de janvier pour avoir une discussion sur les possibilités d'acquérir ce chalet.

Dans le budget 2013, il y avait des investissements futurs mentionnés. Le montant pour la rénovation de la grande salle va être utilisé. La valorisation du site du château est abandonnée. Et concernant une salle de sport qui se ferait dans la zone artisanale, pour l'instant le terrain disponible n'est pas suffisamment grand et dans le cadre de la LAT, pour tout dézonage, il faudrait compenser. Pour l'instant il n'y a pas de solution.

Un terrain de 1900 m², propriété de M. Raymond Blanc, est à vendre à côté de l'immeuble de la Tour blanche. Le prix de vente est de Fr. 600'000.-, et après discussions non définitives, le prix pourrait être réduit à Fr. 500'000.- (= entre Fr. 263.- et Fr. 315.- le m²). Pour rappel, le prix du terrain pour la Résidence des Noyers était de Fr.400.-/m². Il informe encore que tous les appartements de 3,5 et 4 pièces intéressent d'ores et déjà des personnes du village, sans avoir fait de publicité. L'investissement réalisé pour ce projet correspond à un placement de près de 4 %, et dans le futur cela représentera aussi une rentrée d'impôt pour la commune.

La Municipalité serait favorable à continuer cette démarche et investir dans ce terrain, afin d'y réaliser un joli projet. Un promoteur est aussi sur l'affaire et son but est de remplir au maximum la parcelle.

M. Didier Amez-Droz demande ce soir au Conseil communal si une entrée en matière sur l'achat de ce terrain est envisageable?

Il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé.

M. le Président Jean-François Burnier ouvre la discussion sur l'entrée en matière pour l'achat du terrain de M. Blanc.

M. Pierre-André Blanchard se pose la question sur l'évolution du village en augmentant encore le nombre d'habitants, si l'on construit encore d'autres locatifs? Qu'en est-il de la STEP par exemple?

M. Didier Amez-Droz répond que si ce n'est pas la Commune qui construit, il n'y a aucune possibilité d'interdire aux promoteurs de le faire. S'agissant de l'eau et de la STEP, nous sommes tranquilles. Il reste maintenant environ 8000 m2 (parcelles de M. Mosini et de M. Chappuis) de terrain en zone village, et quelques parcelles plus petites. Des communes du bas appellent régulièrement pour savoir si nous n'aurions pas des parcelles à dézoner pour compenser des constructions à réaliser chez eux. Nous pourrions aussi acquérir une de ces parcelles, afin d'éventuellement la dézoner pour compenser une parcelle qui serait mise en zone d'utilité publique pour y construire une salle de sport.

M. Marc Vermot précise que la parcelle de M. Blanc fait partie d'un plan de quartier et est déjà équipée. Il demande si le Canton pourrait interdire toute construction sur le territoire communal, sur la base de l'inventaire qui vient de leur être envoyé avec les surfaces constructibles?

M. Cédric Beaud explique que c'est le PGA qui fait foi et que le Canton avait besoin d'un outil pour trouver des solutions pour loger les 11'000 personnes supplémentaires par année, qui viennent pour travailler et habiter dans le canton. Il faut du terrain constructible pour lui permettre de continuer à se développer.

Le Président clôt la discussion et passe au vote pour autoriser la Municipalité à entrer en matière pour l'achat du terrain de 1900 m2 de M. Blanc.

Résultat du vote à main levée : 26 OUI et 1 abstention.

M. Didier Amez-Droz explique qu'une séance d'information aura lieu au mois de février concernant l'adhésion de la Commune à Police Population. Ce mode de faire n'engendrera pas de frais.

Il parle encore de la Course du Conseil d'Etat qui aura lieu le 4 mai 2015, lors de laquelle une partie des députés viendra à Montricher pour visiter soit la Maison de l'Ecriture, soit la nouvelle Fromagerie.

6. Propositions individuelles et divers

La parole n'étant pas demandée, M. Le Président souhaite à tous d'excellentes Fêtes et une merveilleuse Année 2015.

Le verre de l'amitié, ainsi qu'une petite agape sont offerts, à l'Hôtel des 2 sapins.

M. le Président clôt l'assemblée à 21h50.

Le Président



Jean-François Burnier



La Secrétaire



Sandrine Haenni